

COMMUNIQUE DE PRESSE



Jean-Pierre Doutaz présente "Gruyère Unie" son projet de législature à la Préfecture de la Gruyère pour soutenir financièrement les communes du district

Lors du débat du 27 octobre pour la Préfecture de la Gruyère, Jean-Pierre Doutaz a présenté son projet de législature, intitulé "Gruyère Unie". Il souhaite soulager financièrement les communes dans leurs grands projets d'investissements d'intérêt régional. Concrètement, il s'agit d'une aide couvrant une partie des charges d'exploitation issues des investissements communaux reconnus de portée régionale. Ce projet resterait entièrement entre les mains des communes qui décideraient du choix des investissements régionaux soutenus.

Jean-Pierre Doutaz veut renforcer l'autonomie financière des communes gruériennes. Il l'a annoncé mercredi 27 octobre lors du débat pour la Préfecture de la Gruyère. Il a présenté à cette occasion "Gruyère Unie", son projet de législature qu'il entend développer s'il est élu. Il souhaite soulager financièrement les communes dans leurs grands projets d'investissements d'intérêt régional. Concrètement, il s'agit d'une aide couvrant une partie des charges d'exploitation issues des investissements communaux reconnus de portée régionale. Ce projet resterait entièrement entre les mains des communes qui décideraient du choix des investissements régionaux soutenus.

Depuis les années 1970, les communes gruériennes se sont associées pour aider au financement des investissements à caractère régional. C'est le but de l'Association Régionale la Gruyère (ARG). Grâce à ses moyens d'action, les communes ont pu soulager une partie du financement de leurs investissements au moyen de l'aide régionale. Longtemps, cette aide s'est limitée au seul financement des investissements, mais en aucun cas à l'exploitation ordinaire des réalisations soutenues.

La pratique a montré que les besoins ont évolué. Notamment avec la création de l'Association intercommunale Sports en Gruyère (AISG). En effet, les communes de la Gruyère ont alors décidé de venir en aide financièrement à l'exploitation de quelques investissements de portée régionale, investissements inventoriés de façon limitative : trois piscines et une patinoire. Il s'agit là d'une évolution très importante.

Jean-Pierre Doutaz souhaite maintenant aller plus loin dans cette évolution et apporter une vision innovante, notamment car la configuration dans laquelle se trouvent les communes et les grands projets du district le permettent et surtout parce que le district en a clairement besoin pour maintenir son dynamisme. Son projet consiste à créer les bases nécessaires au niveau du district afin de soulager financièrement les communes au moyen d'une aide couvrant une partie des charges d'exploitation issues de leurs investissements reconnus de portée régionale. Toute commune, périphérique ou non, pourrait ainsi avoir accès à cette nouvelle aide. Jean-Pierre Doutaz y voit un excellent outil pour renforcer la cohésion entre les communes et rendre le district encore plus attractif à l'échelle régionale et cantonale.

Bien que piloté par un organe fédérateur, en l'occurrence l'association des communes gruériennes (ARG), ce projet resterait entièrement dans les mains des communes, puisqu'elles décideraient elles-mêmes de l'allocation des ressources annuelles nécessaires à confier à l'ARG, tout comme elles décideraient du choix des investissements régionaux à aider. Avant de savoir quel chemin prendra l'idée de la commune unique et afin d'en nourrir les réflexions de manière très tangible, Jean-Pierre Doutaz estime que cette innovation constituerait une réponse intermédiaire cohérente et réaliste, puisque le cas concret d'une telle aide existe déjà grâce à l'association Sports en Gruyère. L'expérience politique communale, régionale et cantonale, ainsi que le réseau économique et culturel de Jean-Pierre Doutaz lui permettront de mener à bien ce projet, intitulé "Gruyère Unie", d'intérêt public à haute valeur ajoutée.

Contact:

Jean-Pierre Doutaz, candidat à la Préfecture de la Gruyère: 079 230 64 50

Le projet en détails

Méthode

Sur préavis du Comité de direction, en l'occurrence de l'Association régionale la Gruyère (ARG), les délégués des communes décident ou non d'octroyer la reconnaissance de portée régionale à l'investissement présenté par les communes. La demande d'aide peut concerner tout investissement nouveau à caractère d'équipement général, sportif, culturel, sociétal, environnemental ou autres. En cas de reconnaissance, le Comité de direction établit un mandat de prestations valable pour trois ans avec conditions restrictives. Sur la base du mandat de prestations, l'ARG alloue annuellement le montant prévu afin de soulager les charges d'exploitation. Il ne s'agit nullement d'une prise en charge totale du déficit, mais bien d'une aide régionale à l'exploitation. A noter que des entités privées non orientées sur le profit pourraient également être éligibles à l'octroi de tels mandats de prestations, moyennant les mêmes conditions restrictives. L'aide pourrait être prolongée par une décision de l'Assemblée des délégués. De même, elle pourrait être interrompue par le Comité de direction de l'ARG si les conditions contractuelles ne sont plus respectées.

Les conditions restrictives (liste non exhaustive, l'Assemblée des délégués sera en charge d'en fixer la teneur)

- la présentation d'un business plan sur trois ans au moins, avec budget d'exploitation et gestion professionnelle.
- la garantie de la couverture financière de l'investissement lui-même.
- l'assurance de l'exploitation de l'investissement pour une première durée de trois années.
- la présentation de la tarification des infrastructures.
- la présentation des comptes annuels révisés.
- la promotion de l'offre nouvelle au niveau local et régional.